

La lettre du SAGE Tech-Albères



Bulletin d'information de la Commission Locale de l'Eau
n°1 - Septembre 2009



Sommaire

EDITO	1
SAGE, mode d'emploi	2
Un pilote, la Commission Locale de l'Eau	
Le Bureau de la CLE	
Le bassin versant Tech-Albères : enjeux du SAGE	
Le fonctionnement de la CLE et de ses organes	3
Composition de la CLE	
Portée juridique du SAGE	
Les grandes étapes du SAGE	
Le SIGA Tech, structure de gestion du bassin versant	4
Le réaménagement du seuil du Boulou, un exemple de gestion intégrée	
Lexique	
Contact	

EDITO

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux entre dans sa phase d'élaboration. A terme, il deviendra un véritable outil de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant Tech-Albères. Son objectif est de prendre en compte l'ensemble des enjeux et usages liés à l'eau, et des acteurs associés.

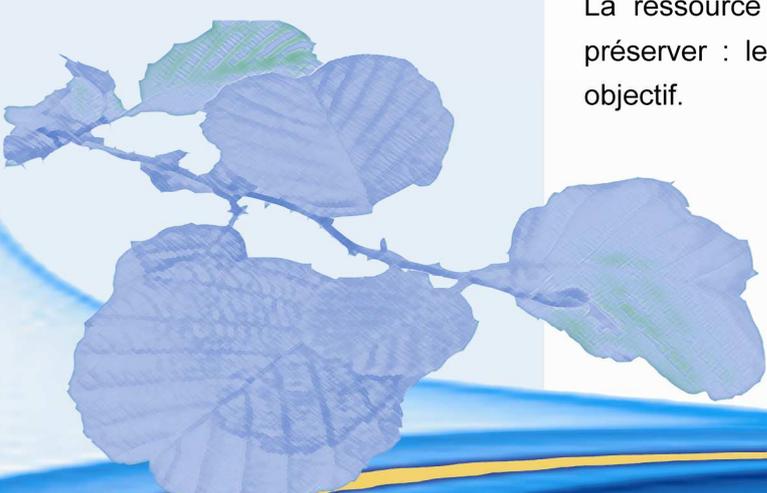
Cette démarche novatrice sur notre territoire trouve son intérêt dans sa construction par et pour les acteurs locaux. Une fois élaboré, le SAGE deviendra une référence pour l'application d'une politique globale et durable de la gestion de l'eau, permettant à chaque acteur d'exercer son activité et d'assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Je souhaite ainsi mettre l'accent sur la concertation et la participation du plus grand nombre d'acteurs du bassin Tech-Albères, afin que nous menions ensemble ce projet de territoire.

La ressource en eau est un patrimoine commun que nous devons préserver : le SAGE est l'outil qui va nous permettre d'atteindre cet objectif.

Alexandre PUIGNAU

**Président de la Commission
Locale de l'Eau**



SAGE : mode d'emploi

Comme tous les cours d'eau européens, le Tech et les fleuves côtiers des Albères sont concernés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). Celle-ci demande l'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux d'ici 2015. Pour y arriver, des actions fortes doivent être engagées, en concertation entre les acteurs et usagers de l'eau. Ces actions peuvent être réunies sous la forme d'un SAGE, depuis la loi sur l'eau de 1992, renforcée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA).

Le SAGE est un outil de planification servant à élaborer une stratégie d'actions pour gérer durablement les ressources en eau du bassin versant Tech-Albères, ainsi que l'ensemble des milieux aquatiques associés : lacs, zones humides, ripisylves, ... L'implication de tous les acteurs, représentés dans les trois collèges de la Commission Locale de l'Eau (voir § sur la CLE), permettra de partager une vision du territoire, et de définir ensemble la place de l'eau dans son développement et son aménagement, et les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état des masses d'eau en 2015. Ces mesures seront formalisées dans les documents du SAGE, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement, puis seront appliquées à travers un programme opérationnel comme un contrat rivière.

Le périmètre du SAGE Tech-Albères



Le bassin versant Tech-Albères : enjeux du SAGE

Les vallées du Tech, de ses affluents et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille couvrent 42 communes depuis Prats-de-Mollo jusqu'à Cerbère et forment le bassin versant Tech-Albères. 100 000 personnes y sont concernées par la gestion de l'eau, sur une superficie de 850 km², à travers des entreprises agricoles, des industries, des collectivités, mais aussi des usages individuels.

Lors du 1er contrat rivière du Tech (2001-2006), de nombreuses améliorations ont été apportées, sur plusieurs enjeux qui restent d'actualité :

- la gestion quantitative de l'eau
- la qualité de l'eau
- la maîtrise du risque d'inondations
- la protection et la restauration des milieux aquatiques
- le développement durable du potentiel touristique

Depuis l'intégration des 4 communes de la Côte Vermeille au projet de SAGE, d'autres enjeux comme la préservation de la biodiversité et des paysages de la Côte rocheuse, et la lutte contre les pesticides paraissent importants pour le territoire.

Le SAGE a vocation à aborder l'ensemble des sujets liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Un grand nombre d'améliorations ont été apportées avec le Contrat rivière, qu'il convient de poursuivre pour atteindre le bon état écologique et chimique en 2015. C'est à la CLE de définir les enjeux à traiter dans le SAGE.

Un pilote : la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Véritable « Parlement de l'Eau », la CLE rassemble 43 acteurs du bassin versant représentant à la fois les collectivités, les usagers et les services de l'État. Depuis sa création par arrêté préfectoral le 5 février 2009 et son installation le 9 mars 2009, elle est chargée de l'élaboration du SAGE Tech-Albères. C'est un lieu d'échanges et de dialogues, où se prennent localement les décisions concernant la gestion de l'eau. Elle est assistée par un bureau composé de 8 membres, représentant chacun leur collège d'acteurs.

Le bureau de la CLE

Président de la CLE :
Alexandre PUIGNAU

Vice-Présidents :

Pierre AYLAGAS, Conseiller Général

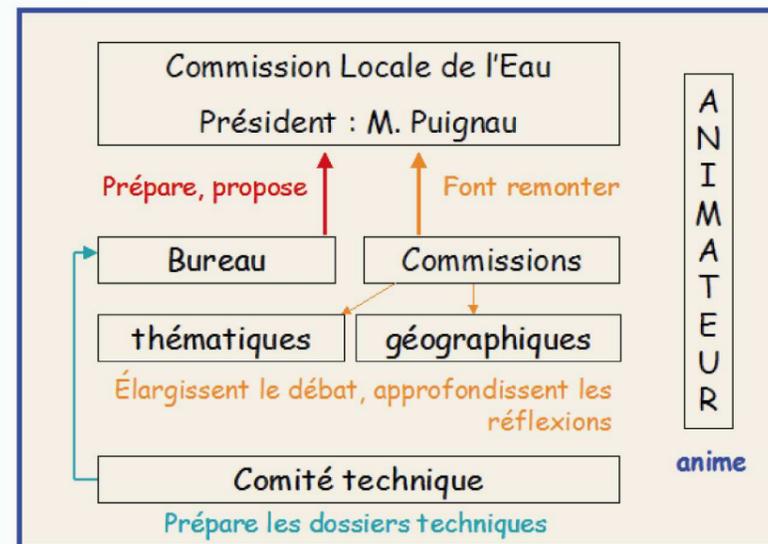
Agnès PARAYRE, maire de Lamanère

André BORDANEIL, maire de Maureillas

Représentants des usagers :

Représentants de l'État :

Le fonctionnement de la CLE et de ses organes



Composition de la CLE

1er Collège : représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics	
Conseil Régional	M. Damien ALARY
Conseil Général	M. Pierre AYLAGAS
SIGA Tech	M. Alexandre PUIGNAU
SCOT Littoral sud	M. Michel MOLY
SCOT Plaine du Roussillon	Mme Brigitte BATTLE
CDC Albères-Côte Vermeille	M. Marcel DESCOSSEY
CDC Vallespir	M. Alain TORRENT
CDC Aspres	M. André MARIE
CDC Haut et moyen Vallespir	M. René ALA
CDC Illibérés	M. Michel MARTIN
SAGE Nappes Plio-quaternaire	M. Jean-Paul ALDUY
M. Bernard REMEDI	(Maire de Prats de Mollo – La Preste)
Mme Agnès PARAYRE	(Maire de Lamanère)
M. Alain FARRIOL	(Maire de Reynès)
M. André BORDANEIL	(Maire de Maureillas-las-Illas)
M. Jean AMOUROUX	(Maire de Tresserre)
M. Christian NIFOSI	(Maire de Villelongue dels Monts)
M. Raymond LOPEZ	(Maire de Saint Génis des Fontaines)
M. Nicolas GARCIA	(Maire de Elne)
M. Raymond PLA	(Maire de Ortaffa)
M. Jean-Claude PORTELLA	(Maire de Cerbère)
M. Claude PICAS	(Maire de Le Perthus)
2ème Collège : représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations	
EDF Production hydraulique	
Union des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Pyrénées Orientales	
Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales	
Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées Orientales	
Chambre des Métiers des Pyrénées Orientales	
ASA du canal de Cèret	
Centre Régional de la Propriété Forestière	
Pays Pyrénées-Méditerranée	
Laboratoire ARAGO	
Association Comité de Conservation de la Nature des PO	
Association UFC Que Choisir	
3ème Collège : représentants des services de l'État et des organismes publics	
M. le Préfet des Pyrénées Orientales	
Direction Régionale de l'Environnement, représentant M. le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée et Corse	
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	
Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture	
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale	
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	
Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement	
Office National des Forêts des Pyrénées Orientales	
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	

Portée juridique du SAGE

Le SAGE est doté depuis 2006 d'un pouvoir d'opposabilité, et les projets d'aménagement en lien avec la gestion de l'eau (Plans Locaux d'Urbanisme, décisions administratives, ...) doivent lui être compatibles. Les documents concernés sont :

Le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)**, document général du SAGE qui définit les objectifs, les orientations, les mesures et leur coût de mise en œuvre ; il est opposable aux **administrations**.

Le **Règlement** est un document fixant les mesures et les règles précises devant être appliquées pour l'atteinte du bon état ; il est opposable aux **administrations et aux tiers**.

Le SAGE approuvé aura donc bien un rôle de référence pour l'application locale de la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Les grandes étapes du SAGE



Depuis 1994, le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech œuvre pour assurer une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire de ses communes adhérentes.

Une équipe pluridisciplinaire assure la réalisation d'études, de suivi de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau. Entre 2001 et 2006 un premier contrat rivière a permis de rassembler des acteurs de l'eau autour du Tech. Depuis 2007, le projet de SAGE est porté par le Syndicat qui assure l'animation et la coordination technique des activités de la CLE.

Le réaménagement du seuil du Boulou, un exemple de gestion intégrée

Au niveau du méandre des Échards, sur la commune du Boulou, le Tech concerne plusieurs usagers autour d'enjeux forts. Les fréquentes inondations menacent la rive gauche sur laquelle est implantée la ville, et en rive droite le seuil permet la prise d'eau du Canal des Albères (photo 1 avant travaux, photo 2 après travaux). Les travaux ont été effectués grâce à l'intervention du SIGA Tech, qui a mobilisé des financements à hauteur de 2 millions d'euros, provenant à 90% de l'Agence de l'eau, de la Région, du Département et de l'État. Ils se sont déroulés en deux phases de 2007 à fin 2008 :

1ère phase : consolidation du méandre des Échards

- protection des berges en rive gauche
- chenalisation du Tech selon trois profils d'écoulements naturels
- traitement des atterrissements : suppression des arbres du lit mineur et
- libération des matériaux qui pourront être emmenés par les prochaines crues vers l'aval

2ème phase : réaménagement du seuil

- la prise d'eau du canal est préservée
- le seuil est aménagé de façon à concentrer les écoulements d'eau et de matériaux au niveau de l'échancrure centrale
- la passe à poissons permettra la continuité écologique

Le nouveau seuil a été inauguré le 12 février 2009 en présence des partenaires financiers, (photo 3). Une 3ème phase consistera à l'hiver 2009 à traiter les atterrissements en amont du seuil jusqu'au pont de la RD 119, afin de permettre leur transit naturel vers l'aval avec les prochaines crues.

Ce projet représente parfaitement ce que doit être à terme la politique de gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant : une gestion intégrée prenant en compte les différents enjeux et usages, réalisée en concertation avec tous les acteurs. A terme, le SAGE préconisera et encadrera des actions qui seront réalisées au travers de programmes opérationnels comme un nouveau Contrat Rivière, INTERREG ou un PAPI.

Contact

L'animateur du SAGE, Jérôme SALAÛN-LACOSTE est chargé d'assurer l'avancée technique du projet. Il effectue le lien entre les acteurs du territoire, réalise l'état des lieux en interne et assiste le Président de la CLE pour la préparation des réunions du Bureau et de la CLE. Intégré à l'équipe du SIGA Tech, vous pouvez le contacter dans les locaux basés à Céret :

Tel : 04 68 87 08 78

Mail : sivu.sage.tech@wanadoo.fr

Lexique

DCE : Directive Cadre européenne sur l'Eau

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (au niveau du Bassin Rhône-Méditerranée)

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable



Photo 3 : Étaient présents

M. Frèche, Président de la Région,
M. Bourquin, Président du Conseil Général,
M. Puignau, Président du SIGA Tech,
M. Deblaize, Délégué Régional de l'Agence de l'Eau RMC,
M. Olive, Maire du Boulou et
M. Larivière, délégué au SIGA Tech

Commission Locale de l'Eau
du SAGE Tech-Albères

2, rue Jean Amade - BP 121
66 401 CERET Cedex
Tel : 04 68 87 08 78
Fax : 04 68 87 3789
sivu.sage.tech@wanadoo.fr
www.vallee-du-tech.com

Directeur de la publication :
Alexandre PUIGNAU

Comité de rédaction :
Equipe technique du SIGA Tech

Conception et crédits photos :
SIGA Tech

Ce bulletin a été imprimé sur du papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique

Partenaires

